# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

### TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1109)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 75

présenté par M. Morel-A-L'Huissier

-----

#### **ARTICLE 12**

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Le président et les membres du collège remplissent à leur entrée en fonctions une déclaration d'intérêts qui est publique. ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les membres de la Haute autorité doivent être soumis à des obligations de déclarations d'intérêts.